



**PREFECTURE
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°91-2024-056

PUBLIÉ LE 8 MARS 2024

Sommaire

PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

91-2024-03-08-00001 - Arrêté n°2024-PREF-DRCL-BEFA/026 du 8 mars 2024
portant détermination du nombre de jurés d'assises pour l'année 2025 et
répartition entre les communes ou leurs regroupements (9 pages)

Page 3

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-03-08-00001

Arrêté n°2024-PREF-DRCL-BEFA/026 du 8 mars
2024 portant détermination du nombre de jurés
d'assises pour l'année 2025 et répartition entre
les communes ou leurs regroupements

ARRÊTÉ n°2024-PREF-DRCL-BEFA/026 du 8 mars 2024
portant détermination du nombre de jurés d'assises pour l'année 2025
et répartition entre les communes ou leurs regroupements

La Préfète,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de procédure pénale et notamment ses articles 254 et suivants ;

VU la loi n°67-557 du 12 juillet 1967 modifiée relative à l'organisation des cours d'assises dans la région parisienne ;

VU le décret n°76-181 du 19 février 1976 portant création d'une cour d'assises dans le département de l'Essonne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2023-1256 du 26 décembre 2023 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU la circulaire n° 79-94 du 19 février 1979 du ministre de l'Intérieur sur les dispositions relatives au jury d'assises ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-075 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

CONSIDÉRANT que la population légale totale du département de l'Essonne en vigueur au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 1 327 467 habitants ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le nombre de jurés d'assises devant constituer la liste annuelle pour l'année judiciaire 2025 de la cour d'assises de l'Essonne est fixé à 1015.

Les jurés d'assises sont répartis par commune et regroupement de communes, sur la base d'un juré pour 1300 habitants, conformément au tableau de répartition annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Lorsque l'arrêté préfectoral de répartition a prévu un regroupement de communes, le tirage au sort est effectué par le maire de la commune désignée dans l'arrêté préfectoral. Il porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, les sous-préfets d'arrondissement, ainsi que les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète, et par délégation,
le secrétaire général



Olivier DELCAYROU



**TABLEAU REPARTISSANT LE NOMBRE DE JURES D'ASSISES
DEVANT CONSTITUER LA LISTE PAR COMMUNE
OU GROUPEMENT DE COMMUNES
POUR L'ANNÉE 2025**

Canton d'ARPAJON

Commune d'ARPAJON	9
Commune de BOISSY-SOUS-SAINT-YON	3
Commune de BOURAY-SUR-JUINE	2
Commune de BRUYERES-LE-CHATEL	3
Commune d'EGLY	5
Commune de JANVILLE-SUR-JUINE	2
Commune de LARDY	4
Commune de LEUVILLE-SUR-ORGE	3
Commune de LA NORVILLE	3
Commune d'OLLAINVILLE	4
Commune de SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	9

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

AVRAINVILLE, CHEPTAINVILLE, GUIBEVILLE, TORFOU, SAINT-YON 4

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de
CHEPTAINVILLE.

Canton d'ATHIS-MONS

Commune d'ATHIS-MONS	28
Commune de JUVISY-SUR-ORGE	14
Commune de PARAY-VIEILLE-POSTE	6

Canton de BRETIGNY-SUR-ORGE

Commune de BRETIGNY-SUR-ORGE	21
Commune de LEUDEVILLE	1
Commune de LONGPONT-SUR-ORGE	5
Commune de MAROLLES-EN-HUREPOIX	4
Commune de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	17
Commune de SAINT-VRAIN	2

Canton de CORBEIL-ESSONNES

Commune de CORBEIL-ESSONNES	41
Commune de VILLABE	4

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

LISSES, ECHARCON 6

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **LISSES**.

Canton de DOURDAN

Commune de ANGERVILLIERS	1
Commune de BREUILLET	7
Commune de BRIIS-SOUS-FORGES	3
Commune de CORBREUSE	1
Commune de DOURDAN	9
Commune d'ETRECHY	5
Commune de FORGES-LES-BAINS	3
Commune de LIMOURS	5
Commune de ROINVILLE-SOUS-DOURDAN	1
Commune de SAINT-CHERON	4
Commune de SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE	1
Commune de SERMAISE	1
Commune de VAUGRIGNEUSE	1

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

LA FORET-LE-ROI, LES GRANGES-LE-ROI, RICHARVILLE 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **LES-GRANGES-LE-ROI**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

CHAMARANDE, CHAUFFOUR-LES-ETRECHY, MAUCHAMPS, SOUZY LA BRICHE, VILLECONIN 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **CHAMARANDE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

LE-VAL-SAINT-GERMAIN, SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie du **VAL-SAINT-GERMAIN**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

COURSON-MONTELOUP, FONTENAY-LES-BRIIS, JANVRY 3

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **LES FONTENAY-LES-BRIIS**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

BREUX JOUY, SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES

1

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **BREUX-JOUY**.

Canton de DRAVEIL

Commune de DRAVEIL	23
Commune d'ETIOLLES	2
Commune de MONTGERON	19
Commune de SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	6
Commune de SOISY-SUR-SEINE	6

Canton de VIGNEUX-SUR- SEINE

Commune de CROSNE	7
Commune de VIGNEUX- SUR-SEINE	24

Canton d'EPINAY-SOUS-SENART

Commune de BOUSSY-SAINT-ANTOINE	6
Commune de BRUNOY	20
Commune d'EPINAY-SOUS-SENART	9
Commune de QUINCY-SOUS-SENART	7
Commune de SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	9
Commune de SAINTRY-SUR-SEINE	5
Commune de VARENNES-JARCY	2

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

MORSANG-SUR-SEINE, TIGERY

4

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **TIGERY**.

Canton de YERRES

Commune de YERRES	22
-------------------	----

Canton d'ETAMPES

Commune d'ANGERVILLE	3
Commune de BOISSY-LE-CUTTE	1

Commune de CERNY	3
Commune de D'HUISON-LONGUEVILLE	1
Commune de ETAMPES	21
Commune de LE MEREVILLOIS	3
Commune de MORIGNY-CHAMPIGNY	3
Commune de PUSSAY	2
Commune de SACLAS	1

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

BOISSY LE SEC, BOUTERVILLIERS, BRIERES-LES-SCELLES 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **BRIERES-LES-SCELLES**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

BOUVILLE, ORMOY-LA-RIVIERE, ORVEAU, PUISELET-LE-MARAIS, VALPUISEAUX,
VAYRES-SUR-ESSONNE 3

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie d'**ORMOY-LA-RIVIERE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

CHALO-SAINT-MARS, SAINT-HILAIRE 1

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **CHALO-SAINT-MARS**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE, ARRANCOURT, BLANDY, BOIS-HERPIN,
BOISSY-LA-RIVIERE, BROUY, CHALOU-MOULINEUX, CHAMPMOTTEUX,
CONGERVILLE-THIONVILLE, FONTAINE-LA-RIVIERE,
GUILLERVAL, LA FORET-SAINTE-CROIX, MAROLLES-EN-BEAUCE,
MESPUITS, MONNERVILLE, ROINVILLIERS, SAINT-CYR-LA-RIVIERE 4

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **GUILLERVAL**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

AUTHON-LA-PLAINE, CHATIGNONVILLE, MEROBERT, PLESSIS-SAINT-BENOIST,
SAINT-ESCOBILLE, 1

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **MEROBERT**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

AUVERS-SAINT-GEORGES, VILLENEUVE-SUR-AUVERS 1

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la Mairie d'**AUVERS-SAINT-GEORGES**.

Canton d'EVRY-COURCOURONNES

Commune d'EVRY-COURCOURONNES

51

Canton de GIF-SUR-YVETTE

Commune de BIEVRES	4
Commune de BURES-SUR-YVETTE	7
Commune de GIF-SUR-YVETTE	18
Commune de GOMETZ-LA-VILLE	1
Commune de SACLAY	3
Commune de VAUHALLAN	2
Commune de VERRIERE-LE-BUISSON	11

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

SAINT-AUBIN, VILLIERS-LE-BACLE 1

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **VILLIERS-LE-BACLE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

BOULLAY-LES-TROUS, LES MOLIERES, PECQUEUSE 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie **des MOLIERES**.

Canton de LONGJUMEAU

Commune de BALLAINVILLIERS	4
Commune de CHAMPLAN	2
Commune d'EPINAY-SUR-ORGE	8
Commune de LA VILLE-DU-BOIS	6
Commune de LINAS	5
Commune de LONGJUMEAU	16
Commune de MONTLHERY	7
Commune de SAULX-LES-CHARTREUX	5

Canton de MASSY

Commune de CHILLY-MAZARIN	15
Commune de MASSY	39

Canton de MENNECY

Commune de BALLANCOURT	6
Commune de BAULNE	1
Commune de BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	2
Commune de CHAMPCUEIL	2
Commune de CHEVANNES	1
Commune de FONTENAY-LE-VICOMTE	1

Commune d'ITTEVILLE	5
Commune de LA FERTE-ALAIS	3
Commune de LE COUDRAY-MONTCEAUX	4
Commune de MAISSE	2
Commune de MENNECY	12
Commune de MILLY-LA-FORET	4
Commune d'ORMOY	2

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

AUVERNAUX, DANNEMOIS, NAINVILLE-LES-ROCHES, SOISY-SUR-ECOLE 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **SOISY-SUR-ECOLE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

BOIGNEVILLE, BUNO-BONNEVAUX, GIRONVILLE-SUR-ESSONNE, ONCY-SUR-ECOLE, PRUNAY-SUR-ESSONNE, 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie d'**ONCY-SUR-ECOLE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

COURANCES, COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE, MOIGNY-SUR-ECOLE, MONDEVILLE, 2

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **MOIGNY-SUR-ECOLE**.

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE, VIDELLES 1

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE**.

Canton de PALAISEAU

Commune d'IGNY	8
Commune d'ORSAY	13
Commune de PALAISEAU	27

Canton de RIS ORANGIS

Commune de BONDOUFLE	8
Commune de FLEURY-MEROGIS	11
Commune de LE PLESSIS-PATE	3
Commune de RIS ORANGIS	23
Commune de VERT-LE-GRAND	2
Commune de VERT-LE-PETIT	2

Canton de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Commune de MORSANG-SUR-ORGE	16
Commune de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	28
Commune de VILLEMORISSON-SUR-ORGE	6
Commune de VILLIERS-SUR-ORGE	4

Canton de SAVIGNY-SUR-ORGE

Commune de MORANGIS	10
Commune de SAVIGNY-SUR-ORGE	29
Commune de WISSOUS	5

Canton LES ULIS

Commune de GOMETZ-LE-CHATEL	2
Commune de LES ULIS	20
Commune de NOZAY	4
Commune de VILLEBON-SUR-YVETTE	8
Commune de VILLEJUST	2

GROUPEMENT DES COMMUNES DE :

SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD, MARCOUSSIS 7

Dans ce groupement de communes, le tirage au sort s'effectuera à la mairie de **MARCOUSSIS**.

Canton de VIRY-CHATILLON

Commune de GRIGNY	21
Commune de VIRY-CHATILLON	24

Pour la préfète, et par délégation,
le secrétaire général


Olivier DELCAYROU